

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1-Conditions Générales de location

Le propriétaire s'engage à louer à titre provisoire et/ou de vacances, le gîte situé sis au :

**“OCOCOONIGHT Logis de Charme“
Hameau de Bracquencourt 58 rue de
Bracquencourt 62530 HERSIN COUPIGNY**

D'une superficie de 90 m2 environ avec terrasse, entrée et emplacement de parking privé pour :

- une période déterminée dont l'arrivée est à **18h00 jusqu'au jour du départ à 12h00**
- un montant fixé suivant le séjour (voir tarifs)
- une capacité maximum de 2 adultes

Il est convenu qu'un état des lieux sera effectué au début et fin du séjour. (Descriptif & Inventaire du gîte ci joint) Toutes pertes ou dégâts occasionnés par le(s) Client (s), donneront lieu à une indemnisation selon les conditions de l'article 4. Le (s)Client(s) doit prendre soin du lieu avec tout ce qu'il comporte et s'engage à le restituer propre et débarrassé (les déchets dans les poubelles (tri sélectif) ; vaisselle dans le lave vaisselle) ainsi que les équipements et installations en bon état de fonctionnement. Il doit également sécuriser en fermant à clé les ouvertures du gîte lors de son absence faute de quoi en cas de vol il sera tenu pour responsable du manque de précautions. Le propriétaire décline toute responsabilité envers le vol des effets personnels du client. Celui ci en prévoira l'assurance.

Il est impératif de savoir qu'il est strictement interdit de plonger, manger, boire ou déverser quoi que ce soit dans le SPA de Nage (savon, shampoing, huiles ou sels de bain, parfum...) Toutes dégradations ou pollution anormale de l'eau impliqueront des frais supplémentaires à votre charge. Le slip de bain est suggéré et non le short.

Pour un séjour de + d'une nuit, le propriétaire se doit à l'entretien journalier du SPA et doit donc accéder au gîte 1/2 heure en journée (à un moment défini par les deux parties pour ne pas déranger).

Le(s)Client(s) s'engage(nt) à profiter des lieux à des fins d'habitation privé de vacances et non pour une activité professionnelle quelconque ou soirée avec les copains et devra respecter le caractère paisible de son environnement.

Pour le respect du lieu et de nos Hôtes, notre logis est **NON FUMEUR** et nos amis **LES ANIMAUX** ne sont pas admis.

Article 2 - Conditions de paiement

Le Client réserve le gîte en versant 30 % du montant de la location à titre de réservation (des Arrhes), le solde restant sera versé en espèce(euros) à la remise des clés, à l'entrée en jouissance des lieux loués. Les arrhes sont réglées par virement, mandat ou en espèce (euros) et encaissées dès réception pour valider votre réservation.

Le client peut également réserver le gîte avec une Carte Cadeau Ococoonight , valable 1 an à partir de sa date d'achat, c'est à dire qu'elle doit être utilisée avant sa date de fin de validité (il est donc préférable de réserver longtemps à l' avance pour une date bien précise). La carte cadeau à un usage unique (même pour plusieurs nuitées)et n'est ni reprise ni remboursable .

Article 3 – Conditions d'annulation

Si le Client n'annule pas sa réservation plus de 20 jours avant la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat, s'il ne se présente pas à la date fixée lors de la réservation ou s'il ne verse pas la totalité de la somme convenue à la dite date suivant le mode de paiement indiqué article 2(ce qui implique l'annulation de la location), la somme versée à la réservation sera conservée par le propriétaire en tant que dommages intérêts.

Article 4- Caution

Le dépôt de garantie fixé à 500€ (cinq cent euros) par chèque ou en espèce (euros) est demandé par le propriétaire au client lors de la remise des clés. Cette caution sera restituée après état des lieux de sortie lors du départ ou dans un délai maximum de 8 jours sauf en cas de dégradations(dégâts des eaux ,déchirure, brûlure quelconque...) , perte ou casse occasionnées par le(s) Client(s) aux lieux et choses louées, le montant restitué de ce dépôt sera minoré du coût des réparations ou remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire, et ce dans un délai maximum de deux mois ou si la caution ne suffisait pas, le(s) Client(s) s'engage(nt) à régler la totalité des travaux encourus.(voir article 6 assurances) .

Article 5- Capacité

Le contrat est établi pour une location pouvant accueillir **2 (deux) personnes maximum ayant plus de 18 ans** et nommées sur ce présent contrat. Il est strictement interdit de sous louer, d'inviter ou de faire profiter de la location à d'autres personnes non spécifiées dans le contrat. Si non respect du règlement, le propriétaire se verra dans l'obligation d'écourter le séjour sur le champ, et de résilier ce présent contrat de plein droit sans remboursement ni déduction des heures ou jours restants et un dédommagement sera exigé.

Article 6- Assurances

Le(s) Client(s) est (sont) invité(s), à souscrire auprès de sa compagnie d'assurance, un contrat d'assurance multirisque habitation ou type villégiature afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies, casse, pertes, dégradations...). Une attestation de la police d'assurance pourra être demandée par le propriétaire au client lors de son entrée dans les lieux.

Les Conditions Générales sont reprises dans un contrat de location établi entre le propriétaire et le locataire nommé ici « le Client », ils déclarent, tous deux, avoir eu connaissance du contrat et l'acceptent en apposant leur signature précédée de la mention « lu et approuvé ».